

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ARDENNES  
ARRONDISSEMENT DE RETHEL

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAULT-LES-RETHEL

Extrait du registre des délibérations  
**Séance du jeudi 17 septembre 2026**

**N° 010-2026**

### Conseillers

Nombre en exercice : 9  
Nombre de présents : 7  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 8

### Votes

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation  
11 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi dix-sept septembre, à dix-sept heures quarante-cinq minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos en Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel KOCIUBA, Président.

Etaient présents : Mmes JACOB, POUPONNEAU, HANRION, DEBONNIERE, EMON, MM. KOCIUBA, CABOUILLET

### Absents excusés :

Mme DEBREF qui donne pouvoir à Mme JACOB  
M. POTTIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves CABOUILLET

Le procès-verbal de la dernière séance du 9 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Considérant qu'il y a une insuffisance de crédits au compte 6450 concernant le paiement du GUSO de l'orchestre pour le repas des aînés, il convient donc de proposer la décision modificative comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : Article 623 chapitre 011 : - 400.00€

DEPENSES : Article 6450 chapitre 012 : + 400.00€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget primitif 2026.
- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

Le secrétaire de séance  
Jean-Yves CABOUILLET



Le Président,  
Michel KOCIUBA

